

# **REGLEMENT DU PRIX ULTRA-SPORT**

## **Article 1**

sportspress.lu peut décerner le cas échéant et à titre exceptionnel un prix dans le domaine de l'ultra-sport, dénommé « Prix Ultra-Sport ».

## **Article 2**

Le prix est attribué à un sportif ou une sportive ou une équipe qui se sont particulièrement distingués dans une discipline considérée et cataloguée sur le plan international comme ultra-sport.

Un sportif ou une sportive ou une équipe de l'ultra-sport ne peuvent être retenus comme un candidat au Trophée du Meilleur Sportif ou du Trophée de la Meilleure Sportive ou du Challenge de la Meilleure Equipe.

## **Article 3**

Le lauréat est désigné par le comité de sportspress.lu et proclamé lors de l'assemblée générale de l'association.

## **Article 4**

Le « Prix Ultra-Sport » ne peut être décerné qu'une seule fois à un même lauréat.

## **Article 5**

Tous les membres (effectif, honneur, méritant) peuvent soumettre par écrit (par mail à [info@sportspress.lu](mailto:info@sportspress.lu)) au comité de sportspress.lu des propositions en y joignant les documents adéquats (discipline ultra-sport, organisation, compétition, participation, classement etc...) justifiant la proposition. Le dernier délai pour la remise d'une proposition est le 30 septembre de l'année en cours.

## **Article 6**

Le « Prix Ultra-Sport » est remis en principe lors de « Awards Night » de sportspress.lu.

30.10.18